

Description du cours : cours concernant les connaissances utiles pour assurer la sécurité et la santé de la place de travail dans l'atelier d'électroplastie.

Objectifs : Connaître les dangers spécifiques à l'activité d'électroplastie.
Savoir appliquer la législation et les directives actuelles de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement.

Programme : Le programme du cours est détaillé en page 2 de ce document.

Public :

- électroplastistes / galvanoplastistes diplômés,
- spécialistes en sécurité au travail et protection de la santé.

Intervenants : Spécialistes MSST reconnus selon l'OQual.

Participants : Groupes de 15 personnes environ.
Une attestation SST est remise à chaque participant **présent pendant toute la durée** du cours. Pour les spécialistes MSST, ce cours compte pour **4** unités de formation continue (UFC).

Durée : 2 jours, de 08h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Lieux, dates : Voir sur le bulletin d'inscription.

Coût par participant : Entreprise affiliée à la CCT et à la Solution de branche = CHF 650,-
Entreprise affiliée à la Solution de branche uniquement = CHF 750,-
Autre entreprise (non conventionnée, non affiliée) = CHF 900,-
Le coût d'inscription comprend la documentation qui accompagne le cours, les pauses-café et le repas de midi (y compris eau minérale). À régler avant le cours, contre facture.

Documentation : Chaque participant reçoit un support de cours détaillé, utilisable par la suite en entreprise. Cette documentation n'est remise qu'aux personnes qui participent effectivement aux cours.

Conditions d'admission : Avoir payé le prix du cours avant la séance.

Inscriptions : Au moyen du bulletin d'inscription.
L'entreprise recevra une confirmation, les détails d'organisation et une facture.
La finance d'inscription est due si le participant ne s'est pas dédit par écrit au moins 2 semaines avant le cours.
En cas d'inscriptions trop peu nombreuses ou pour des raisons majeures, des cours peuvent être annulés. Les personnes déjà inscrites en seront averties.
En cas de forte participation, d'autres dates de cours peuvent être planifiées. Les participants concernés seront préalablement contactés par le service SST de la CP.

Contact : Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Service SST
2301 La Chaux-de-Fonds
032 910 03 83
info@cpih.ch



Programme du cours :

Thème 1 : Cadre légal et normatif

- Législation suisse SST (LAA, OPA, LTr, ordonnances OLT, OQual...)
- La directive MMST (CFST 6508)
- Les Solutions de branche (horlogerie, traitement de surface)
- Points importants de la LChim et de l'OChim (aperçu), personne de contact
- Ordonnance sur la protection de la maternité (OProMa) et OLT1 ; listes de contrôle CP-SST
- OLT5 / Protection des jeunes / Responsabilités.

Thème 2 : Environnement de travail

- Ergonomie du poste de travail (assis et debout)
- Éclairage (naturel, artificiel, valeurs, angles, réglages...)
- Électricité (limites dangereuses, mises à la terre, dispositifs de sécurité, personnes autorisées)
- Bruit (nature, limites, confinement, protections d'ouïe, machines à laver US...)
- Polluants de l'air (nature, valeurs VME/VLE...)
- Principes de ventilation/aspiration (à la source, général, de haut en bas...)
- L'atelier : hygiène, zones interdites, accès limité/conditionnel, interface E/S

Thème 3 : Produits chimiques

- Système d'identification (pictogrammes, phrases types, étiquetage, FDS)
- Récipients / Stockage au stock et en atelier / Substances à tenir sous clef
- Réception et préparation au transport selon ADR/SDR
- Élimination selon l'OMoD
- EPI (Équipements de protection individuelle)

Thème 4 : Règles SUVA relatives à la galvanotechnique

- Feuillelet SUVA référence 1792 Maintenance, / Manipulations.
- Prévention incendie et dégâts naturels
- Manipulations

Thème 5 : Premiers secours

- Organisation générale
- Mesures d'urgence particulières en cas de cyanures